



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 956

Avis public est donné par la soussignée que le règlement **956** intitulé :

« Règlement NUMÉRO 956 décrétant une dépense et un emprunt de 563 000\$ pour le versement d'une quote-part relative aux travaux requis pour le prolongement de la 46^e Avenue Nord »

- a été adopté par le conseil municipal le **8 juin 2021**;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le **25 juin 2021**;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le **25 août 2021**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, sis au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 30 août 2021,


Marie-Renée Houde
Greffière